

ARTIGUELOUTAN

juin 2001

N° 2

**B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L**



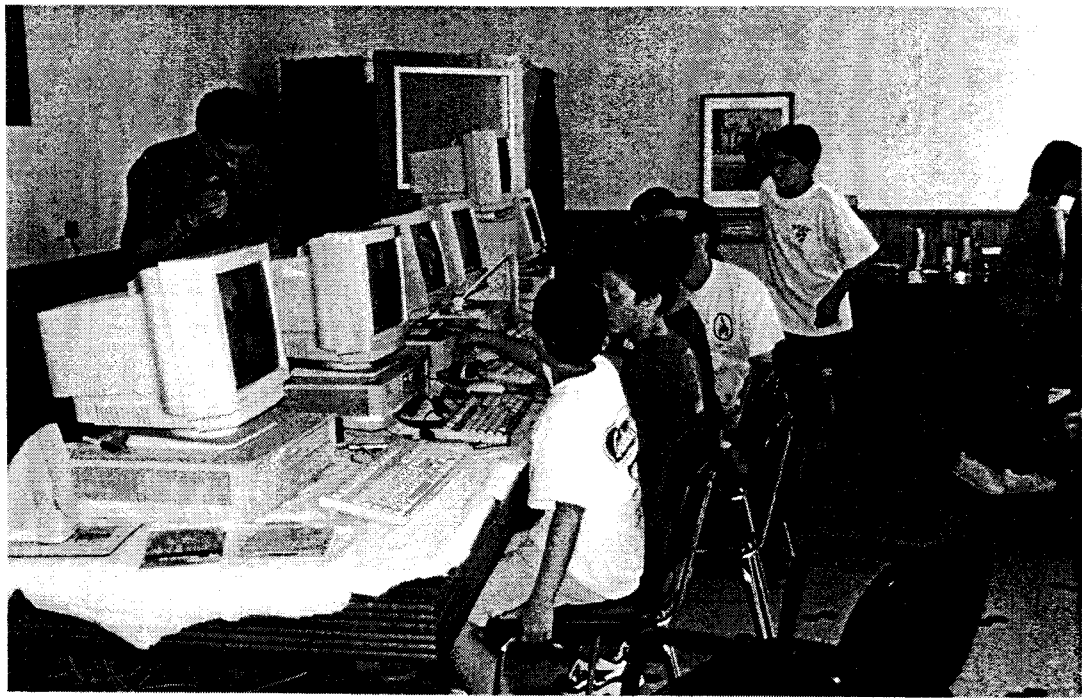
Le Comité des Fêtes pendant la sérénade : c'est déjà la fête !

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2001

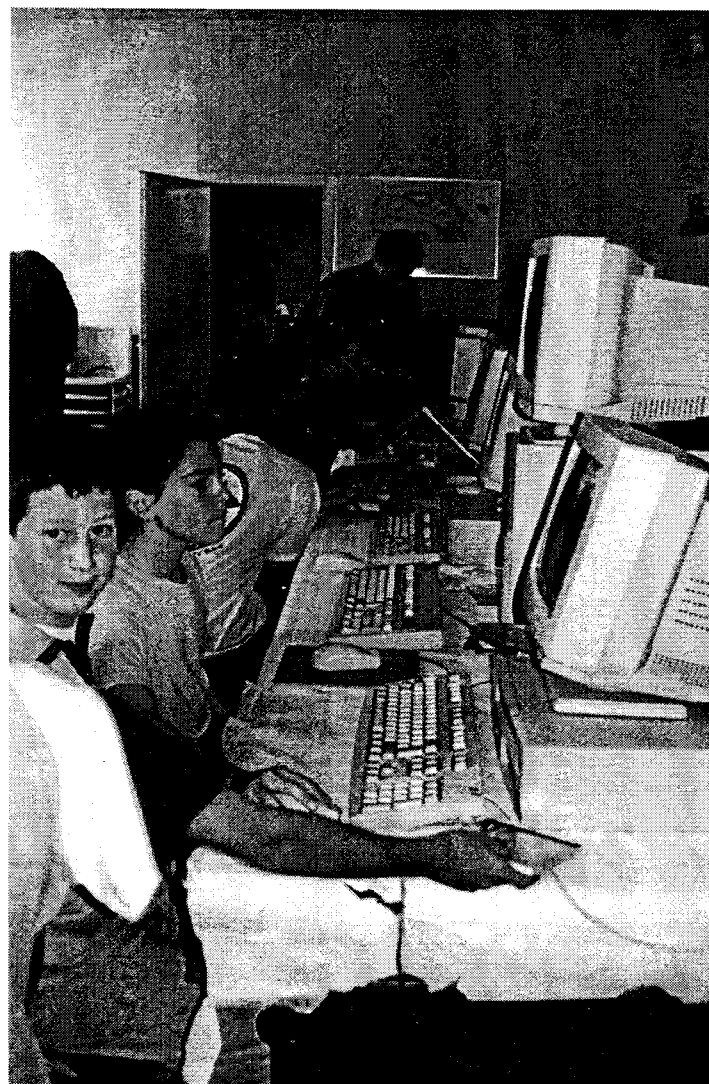
INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIQUE: la section démarre

Fête de la Musique le 23 juin



Les journées << portes ouvertes >> consacrées à l'informatique



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er juin 2001

Présents : Michèle LABAN-WINOGRAD, Michèle ALLAIS, Gilbert CAPDEVIELLE, Monique CLAMENT, Jeanine COURREGES, Alain GUILHEMJOUAN, Hubert LASSEGUES, Bertrand LOUBET, Alain PERSONNE, Georges POUBLAN, Jean-Claude PRADOUX, Dominique THIEFFAINE, Christian LANNE-PETIT, Marie France BONNEFOY.

Absent : Francis LACLAU

Mme le Maire explique au Conseil que la réunion se tient exceptionnellement dans la salle « Petite Ourse » afin de laisser en place le matériel informatique utilisé lors des journées « portes ouvertes » les 25 et 26 mai dernier et qui sera mis à disposition de la nouvelle section du Foyer Rural.

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Michèle ALLAIS

• *Autorisation de voirie*

Jean-Claude Pradoux présente au Conseil Municipal la requête de Mr Cazajus, propriétaire d'un terrain constructible situé côte de la Fontaine, visant à aménager l'accès de ce lot par une entrée sur le chemin rural dit de Tucou

Après plusieurs entretiens sur place entre des représentants de la municipalité, Mr Cazajus et un géomètre, une solution satisfaisante pour la commune et le demandeur a pu être trouvée :

La commune pourrait accepter l'accès de ce lot par le chemin rural contre cession gratuite du terrain nécessaire à cet aménagement par le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à délivrer une autorisation de voirie à Mr Cazajus .

• *Syndicat intercommunal de l'eau potable*

Le Maire présente au Conseil le rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée dans notre secteur . Selon les divers résultats d'analyse, la qualité de notre eau de consommation est bonne .Après consultation des délégués au Syndicat, Messieurs Lassègues et Personne, le Conseil accepte le rapport du Syndicat .

Ce document est conservé en Mairie et disponible pour tous les usagers intéressés .

• *Modification des tarifs des salles communales*

Monique Clament présente au Conseil les propositions formulées par la commission Vie locale concernant la révision des tarifs de location des salles communales aux usagers de la

commune . L'objectif de cette révision n'est pas d'augmenter les tarifs mais de les modifier en fonction de l'utilisation réelle des équipements et compte tenu de l'expérience des dernières années .

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Une fiche complète est éditée en fin de bulletin .

- ***Conversion en Euro***

A la demande du percepteur, Mme le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer tous les documents budgétaires relatifs à la conversion en EUROS de la dette municipale : à l'unanimité, le Conseil accorde cette délégation .

- ***Elargissement de la route d'Andoins***

Le Maire expose au Conseil la proposition de la Direction Départementale de l'Équipement concernant l'élargissement de la route d'Andoins prévu pour cette année. La commune est sollicitée pour vendre 69 m² d'une parcelle communale au prix de 6 frs le m² . Sur la parcelle concernée des plantations seront supprimées et donneront droit à une indemnité complémentaire non déterminée à ce jour.

A l'unanimité, le Conseil accepte le principe de cette cession .

- ***Programme voirie 2001***

Jean-Claude Pradoux expose au Conseil le programme 2001 proposé par la commission Voirie :

- **priorité aux investissements de sécurité** : parking école, parking du stade avec accès piétonniers : 114 203 F HT .
- **goudronnage** : rue du ruisseau et impasse Lapeyrade : 68 000 F HT
- **emplois partiels** : 34 797 F HT.

Après débat, le Conseil accepte ces propositions .

- ***COMPOSITION DU CCAS :***

Afin de compléter le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale , le Maire informe le Conseil que seront nommées par arrêté Mesdames Barbedette Françoise, Junqua Marie-Thérèse, Lageyre Marie-Madeleine, Capdevielle Claudine .

Le CCAS qui fonctionnera durant la durée du mandat municipal sera ainsi constitué :

Présidente : Michèle Laban-Winograd

Membres élus par le Conseil Municipal : Georges Pouban, Dominique Thieffaine, Marie-France Bonnefoy, Jeanine Courrèges .

Membres nommés par le Maire : Mesdames Barbedette, Junqua, Lageyre, Capdevielle.

Dominique Thieffaine sera spécialement chargée de l'organisation et du fonctionnement du CCAS .

Au nom du Conseil Municipal, Mme le Maire tient à remercier vivement pour leur participation au précédent CCAS, Messieurs Bastanès Léon et Loustau Robert .

- ***Mise à disposition de la salle de sport***

Alain Guilhemjouan expose au Conseil la demande de Mme le Maire d'Andoins concernant la mise à disposition de la salle de sport d'Artigueloutan à des associations sportives d'Andoins . En effet la salle de la commune d'Andoins est fermée pour plusieurs mois pour raisons de sécurité, avant travaux de rénovation . Après divers entretiens entre les responsables associatifs demandeurs et les représentants des deux municipalités, seule l'activité badminton pourrait trouver à Artigueloutan une solution pour des entraînements hebdomadaires .

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette demande et sur une éventuelle participation financière de la commune d'Andoins : après débat, le Conseil Municipal décide de mettre la salle de sport à disposition de l'association responsable de l'activité badminton, à charge pour elle de tracer les lignes nécessaires et pour un entraînement hebdomadaire le mardi de 19h à 20h30 . Durant les mois d'été, la commune d'Artigueloutan n'exigera pas de contrepartie financière, d'autant que le responsable de l'association s'est engagé à permettre aux artigueloutanais intéressés de participer à cette activité . Dans l'hypothèse où cette mise à disposition se prolongerait, une participation aux frais d'éclairage sera demandée .

- ***Solidarité avec les communes inondées de la Somme***

Mme le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre d'information sur la situation dramatique des communes de la Somme . Le Président de l'Association des Maires de la Somme, en accord avec la Préfecture et la Croix Rouge Française, lance un appel pressant à la solidarité publique pour aider les communes sinistrées .

Afin de manifester notre intérêt et notre compassion pour ces communes, le Maire propose au Conseil de voter une aide financière d'un montant de 1000.00 F . Après délibération, le Conseil approuve cette suggestion .

- ***Intercommunalité***

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque comité syndical a procédé en son sein à l'élection d'un nouveau bureau : président, vice-présidents, membres. Les syndicats auxquels adhère la commune d'ARTIGUELOUTAN ayant procédé à cette formalité, Mme le maire invite les délégués à faire le compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé.

Ainsi, les nouveaux présidents des syndicats sont :

- SIVOM de la Vallée de l'Ousse : Julien BRUSSET, maire de SOUMOULOU ;
- S.I.A.E.P.(eau potable) : Gérard GASTON, délégué de PONTACQ ;
- SIVU du collège de BIZANOS : André ARRIBES, maire de BIZANOS ;
- S.I.Assainissement : Hubert LASSEGUES, délégué d'ARTIGUELOUTAN ;
- SIVU Centre de secours de SOUMOULOU : Julien BRUSSET ;
- Syndicat Hydraulique du bassin de l'Ousse : Pierre SABIN, délégué de BIZANOS ;
- SIVU du piémont béarnais : Pierre LAVIGNE du CADET, maire de BENEJACQ .Le 1^{er} vice-président de ce syndicat est M. Georges POUBLAN, délégué d'ARTIGUELOUTAN ;
- A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural) : M. LAMAZOU-BETBEDER.

• *Termites*

Dans le bulletin municipal du mois d'avril dernier, une communication aux administrés avait été faite sur la loi du 8 juin 1999 relative à la prévention et à la lutte contre les dégâts causés par les termites et autres insectes xylophages (capricornes des maisons, vrillettes, lyctus, ...).

Monique CLAMENT expose au conseil municipal les dispositions de cette loi et plus particulièrement les nouveaux pouvoirs donnés aux préfets et aux maires afin de coordonner les actions de lutte contre les termites.

Cette loi impose également de nouvelles obligations aux occupants et aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis .

Ainsi, ces derniers doivent déclarer la présence de termites à la mairie par lettre recommandée. Le maire doit pour sa part en aviser la Préfecture –Bureau de l'environnement.

A ce jour, une déclaration est parvenue en mairie, il s'agit d'une habitation située au 1, impasse des Pyrénées. Le propriétaire s'est engagé à faire effectuer les travaux de « détermitage » nécessaires dans les meilleurs délais.

Il est important de rappeler que c'est à partir de ces déclarations que le Préfet pourra déterminer ,par arrêté, les zones contaminées ou susceptibles de l'être.

Après la parution de cet arrêté, le conseil municipal constituera ,si la commune d'ARTIGUELOUTAN est concernée, des périmètres de lutte sur lesquels le maire aura des pouvoirs d'intervention, à savoir : obliger les propriétaires à effectuer la recherche de termites et procéder aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

Dans ces périmètres l'Etat peut accorder des aides financières ou fiscales pour la réalisation des travaux de traitement.

N.B. : l'obligation de déclaration concerne uniquement la présence de termites.

• *Plan de prévention des risques d'inondations*

Le Maire informe le Conseil Municipal des récents progrès effectués par la DDE en ce qui concerne l'élaboration définitive du plan de prévention des risques d'inondations pour notre commune . Suite à diverses rencontres entre les techniciens chargés du dossier et la municipalité une démarche informative à l'intention de tous les habitants de la commune a été élaborée . Cette démarche aura pour but de présenter le PPRi, ses objectifs qui sont d'analyser les risques présents sur la commune, de délimiter les zones exposées, de préconiser les

mesures pour assurer la sécurité des biens et des personnes et prévoir l'organisation des secours .

Une fois que le dossier PPRI sera terminé, il passera à l'enquête publique, c'est à dire qu'il sera consultable en Mairie et qu'un commissaire enquêteur sera chargé de recueillir toutes les remarques des habitants au sujet de ce projet. A l'issue de cette enquête publique, le document sera approuvé par le Préfet .

Afin que chacun puisse prendre connaissance de ce projet, comprendre les enjeux d'un tel document et ait les moyens de réagir lors de l'enquête publique, une campagne d'information aura lieu sur notre commune .

Ainsi, vous êtes invités à venir consulter les documents et les panneaux d'affichage, présentant ce qu'est un PPRI, exposés en Mairie du 18 au 25 juin et à participer à la réunion publique du lundi 25 juin où toutes les questions portant sur la démarche du PPRI seront abordées.

Réunion publique sur le PPRI

**LE LUNDI 25 JUIN à 20h30
Salle Petite Ourse**

• *Agence postale communale*

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement du contrat de travail de Mme Françoise Barbedette, employée à l'agence postale jusqu'au 31 juillet 2001. Compte tenu du fait que Mme Barbedette souhaite continuer à exercer ces fonctions et qu'elle y donne entière satisfaction, le Maire propose au Conseil de l'autoriser à renouveler ce contrat pour une durée déterminée d'une année .

En outre, le Maire informe les conseillers municipaux que Mme Brigitte Molinier (rue de la Vallée de l'Ousse) assurera les remplacements de Mme Barbedette pendant ses congés . La receveuse de la Poste à Soumoulou a accepté la possibilité de former une remplaçante . Dans l'hypothèse de l'absence de Mme Barbedette, le Maire propose au Conseil de l'autoriser à nommer Mme Molinier pour son remplacement .

A l'unanimité, le Conseil accepte ces deux propositions .

Mme le Maire et le Conseil Municipal tiennent à manifester publiquement leur reconnaissance à Mme Françoise Barbedette pour son attitude courageuse lors de la tentative de cambriolage à l'agence postale .

De même, ils tiennent à remercier la personne présente au moment de la fuite du cambrioleur et dont l'intervention rapide a permis par la suite l'arrestation .

- *Emplois communaux*

1. Mme le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées dans l'emploi du temps de nos agents d'entretien, Messieurs Fourcade et Machado : Patrick Fourcade ne travaille plus le samedi matin, mais le lundi après midi . Le temps de travail de l'après midi s'organise désormais de 13h30 à 17h30 .
2. Le contrat de Mme Artigue vient à échéance au 31 juillet : le Maire propose au Conseil de le renouveler pour l'année scolaire 2001/2002 : le Conseil accepte cette proposition .
3. Réduction du temps de travail : toutes les dispositions relatives au passage aux 35 heures dans la fonction publique territoriale ne sont pas encore connues . Monique Clament est chargée de suivre l'évolution de ce dossier qui sera à travailler en fin d'année 2001 .

- *Gens du voyage*

Le stationnement des gens du voyage est un problème de société difficile et qui confronte les Maires à des situations difficiles à gérer, puisqu'il convient de garantir la liberté d'aller et venir de populations non sédentaires avec pour corollaire le droit au stationnement et le respect des règles de l'occupation du domaine public ou de terrains privés .

Compte tenu de l'occupation par les gens du voyage durant une semaine d'un terrain communal, Mme le Maire fait le point sur la législation actuelle, renouvelée par la loi du 5 juillet 2000 .

La loi du 5 juillet 2000 confère des responsabilités précises aux collectivités locales, assorties de délais stricts et de sanctions, officialise l'aide financière de l'Etat et son rôle dans la gestion des grands rassemblements et met en place des procédures juridiques d'urgence à disposition des Maires et de certains propriétaires privés en cas de stationnement illicite . La loi impose aux communes, quelle que soit leur population, de participer à l'accueil des gens du voyage . Les obligations diffèrent toutefois selon qu'elles sont intégrées ou non au schéma départemental qui doit être approuvé avant janvier 2002 .

En ce qui nous concerne, commune de moins de 5000 habitants ne figurant pas dans un schéma départemental, faute de disposer d'une aire de stationnement aménagée pour un séjour prolongé, nous devons tolérer le stationnement des non-sédentaires pendant une période minimum de halte de 48 heures - **sauf arrêté municipal permettant une durée supérieure, ce qui est le cas sur ARTIGUELOUTAN : durée de stationnement autorisée pendant 72 heures** – cette « halte » est possible sur des terrains de passage qui ne nécessitent pas l'installation d'équipements coûteux, c'est à dire dotés d'un point d'eau et où l'enlèvement des ordures ménagères est assuré régulièrement .

Le Maire expose au Conseil que les gens du voyage présents sur la commune se sont installés le samedi 20 mai en soirée sur le terrain communal près du stade sans autorisation . Après négociation avec le chef de famille, il a été possible de convenir d'une durée acceptable de stationnement, une semaine, avec participation financière aux frais d'eau et de ramassage des poubelles . A l'issue de leur séjour, le lundi matin, ils se sont effectivement acquittés de leur participation et ont laissé le terrain en parfait état.

Cette première expérience, heureusement bien terminée, conduit cependant le Maire à demander au Conseil Municipal de réfléchir à des solutions :

- clôturer le parking du stade
- aménager une aire d'accueil communale
- participer au financement d'une aire intercommunale.

Le point sera fait sur ces questions lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal .

• *Plan local de randonnée*

Sur l'ensemble de la Vallée de l'Ousse, un groupe de travail composé de 5 élus du SIVOM et 10 professionnels du tourisme ont travaillé à la mise en place d'un P.L.R .

Par la suite, le SIVOM a mandaté le bureau d'étude « Soulane » pour valider le travail du groupe .

- repérage des circuits : au total 200 km
- chiffrage des travaux (remise en état des chemins)
- proposition du fléchage
- réalisation des travaux
- proposition pour le suivi et l'entretien
- réalisation d'un topo-guide .

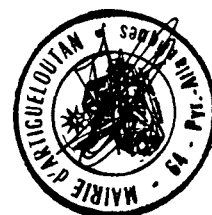
Le coût global serait de 560 000.00 F répartis comme suit :

- travaux : 85 000 F
- signalétique : 300.000 F
- topo-guide : 120.000 F
- maîtrise d'oeuvre : 55.000 f

Dans le cadre du Pojet Collectif de Développement, ce projet pourrait être subventionné par le département, la région et l'Europe . La charge des communes s'élèverait à 2.50 F par habitant . Le SIVOM propose aux Conseils municipaux de délibérer afin d'accepter les circuits retenus sur leur commune ainsi que le financement .

Après délibération , le Conseil, à l'unanimité, accepte le circuit proposé et le principe du financement .

La séance est levée à 0h30 .





ARTIGUELOUAN
TÈME FÊTE DE LA MUSIQUE

LE SAMEDI 23 JUIN 2001



20 HEURES 30



salle communale GRANDE COURSE

En première partie :

TUNA DE DISTRITO DE PAU (chansons traditionnelles espagnoles et latino-américaines interprétées par des étudiants de la Faculté de PAU)

En deuxième partie :

LE GROUPE OXAYOLT composé de jeunes de 12 à 18 ans

LE DUO MAX IS BACK

LES BEUCHIGUES

LES ROCKERS BEARNAIS

L'ENSEMBLE VOCAL ATELIER PEINTURE

THE YELLOW BALLS

LA BANDA LOCA



CE PROGRAMME N'EST PAS FIGE,

Au cours de la soirée, les amateurs de dernière heure pourront toujours monter sur scène.

En dernière partie :

*L'ENSEMBLE DES CHŒURS DE LA SOIRÉE INTERPRÉTERA LES SURPRISES
FINALES.*

UNE BUVETTE SERA OUVERTE TOUTE LA SOIRÉE

ARTIGUELOUTAN : Etat civil

Naissances

Depuis ce début d'année 2001, notre commune s'est enrichie de nouveaux habitants, ainsi nous souhaitons la bienvenue à :

-Mathilde MIQUEU née le 1^{er} janvier ;

-Emmy SANCHEZ née le 1^{er} janvier ;

-Thomas MERIVOT né le 2 janvier ;

-Emilien LHOSPICE né le 19 janvier ;

-Hugo POTIRON né le 30 mars.

-Diégo CABEZA né le 17 mai .

Félicitations aux heureux parents et nous souhaitons une longue et douce vie à tous ces bébés .

Mariage

Le 20 janvier dernier, Jérôme POUCHAN et Valérie JORDA se sont unis.

Nos sincères félicitations à ce nouveau couple.

Décès

Malheureusement, notre village a perdu cette année deux de ses habitants ::

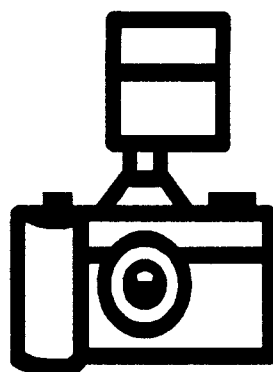
le 14 janvier, Mme Mathilde CAZENAVE nous a quittés puis, le doyen de la commune M. Gaston PETIT. le 11 mars

Nous avons une pensée émue en leurs souvenirs et adressons toute notre compassion à leurs familles.

VIE LOCALE

La Commission vie locale a pensé élaborer un album photos du 3^{ème} millénaire qui serait le reflet de la population de notre village à cette époque.

Dans le cadre de cette réflexion et , plutôt que d'organiser un rassemblement de tout le village pour une photo collective ; la commission a opté pour réunir sur un même document les photos que les familles voudront bien nous fournir et qui seront mises en pages afin de constituer un album.



Ce document sera exposé à la mairie et pourra être reproduit moyennant participation à la demande des personnes intéressées .

Aussi, nous vous invitons à venir déposer à la mairie, une photo rassemblant les membres de votre famille en précisant au dos : les noms, prénoms de chacun ainsi que votre adresse .

Pour nous permettre de réaliser cet album pour cette fin d'année, vous voudrez bien porter ces documents au plus tard pour le **30 octobre prochain.**

LES PROCHAINES ANIMATIONS

15—16—17 juin

les fêtes d' Artigueloutan

Samedi 23 juin

Fête de la Musique

Samedi 30 juin

Fête de l'Ecole



Transport scolaire

Les nouvelles demandes de cartes de transports scolaires (notamment pour les enfants rentrant en 6^{ème} en septembre prochain) doivent être retirées en Mairie ainsi que les changements de situation concernant les élèves déjà titulaires d'un titre de transport et devront parvenir au Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques -Service des transports scolaires **avant**

le 6 juillet 2001 .

Les titres de transport concernant l'année scolaire 2001/2002 seront disponibles à partir de 30 août 2001 chez les transporteurs ; ils seront remis par celui-ci . Une photo d'identité de l'élève devra lui être fournie .

Par ailleurs, pour la rentrée prochaine, les enfants scolarisés au Collège de BIZANOS susceptibles de prendre le bus en haut de la Côte de la

Fontaine sont priés de se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible.

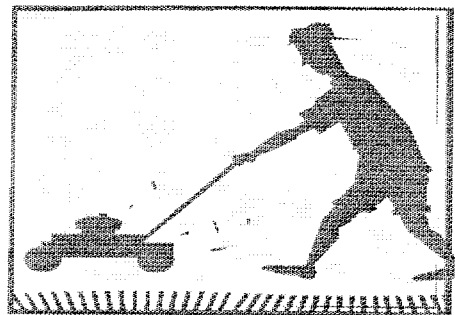


C'EST L'ETE !!

C'est l'été, la vie en plein air à la campagne, les joies du voisinage ... Le règlement sanitaire départemental détermine de façon très précise les comportements qui causent des nuisances : bruit de tondeuses, brûlage à l'air libre de déchets ... Le Maire ne tenant pas spécialement à être le gendarme de la commune, nous vous invitons à respecter du

Nous vous rappelons que les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie Paul Ramadié à PAU .

mieux possible les règles élémentaires de courtoisie et de savoir vivre afin que nous puissions tous profiter des vacances et des plaisirs de la campagne .



Les sacs poubelle (2ème distribution de l'année) Sont disponibles à votre demande à la Mairie .

Secrétariat de Mairie :

En raison des congés de la secrétaire, Mme Naffréchoux , la Mairie sera fermée du 23 JUILLET AU 11 AOÛT .

Des permanences seront assurées par le Maire et les adjoints :

le lundi et le jeudi de 17h 30 à 19 h .

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser au Maire : 05 59 81 79 98

Ou à Georges Poublan :05 59 81 74 91



A l'attention des jeunes :

Durant les vacances scolaires, la salle de sport est mise à disposition des jeunes (pendant la journée) . Ils sont priés de venir demander la clé au secrétariat de Mairie ou chez Mme le Maire . Un babyfoot et une table de ping-pong seront installés .

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

L'assemblée générale de l'ACCA aura lieu le jeudi 21 juin à 20h30
Salle communale « Petite Ourse »

**CENTRE DE LOISIRS : les inscriptions pour le mois de juillet
seront prises à l'école le MERCREDI 27 JUIN DE 16H à 18H30 .
Vous pouvez aussi téléphoner à Mr Solve au 05 59 81 72 24**

*Beau succès pour ce premier
vide-grenier organisé par le
Foyer Rural le dimanche 20 mai*



**Les écoliers, CM 1 et CM 2 récompensés : 2^{ème} PRIX pour leur
poésie Acrostiche dans le cadre d'un concours organisé par la
Fédération départementale de la Boulangerie- Pâtisserie des P.A .**

La mie du bon pain, que l'on aime bien,
Mangeons tendrement, tu fonds sous nos dents,
Inoubliable pour un grand gourmand.

Depuis tout ce temps, auprès de son four,
Un bon boulanger pétrit tous les jours :

Baguette argentée, à croûte dorée,
On vient te manger à pleines bouchées.
Notre boulanger a bien travaillé !

Pain, nous t'aimons bien, honneur au mitron,
Ah ! Boulangère qui vends du bon pain.
Ici , le matin, dans ton magasin,
Nous les vrais clients, nous y chanterons .

